



Abandon de poste les risques encourus

Par **Didye**, le **06/12/2013** à **03:17**

Bonjour,
En CDI dans le privé depuis 3 ans j'ai décidé de reprendre mes études.
J'ai fais une demande de rupture conventionnelle cette dernière m'a été refusée. Afin de poursuivre mes études j'aurais besoin de mes indemnités chômages.
C'est pourquoi, je pense faire l'abandon de poste mais quel risque j'encours, j'ai lu que mon employeur peut me faire condamner au paiement de dommages et intérêts...Est-ce VRAI ?
Existe-t-il une autre procédure pour me séparer de mon employeur et pouvoir toucher mes indemnités ?
Aidez moi svp ?!

Par **aliren27**, le **06/12/2013** à **04:07**

Bonjour,
si la RC vous a été refusée, vous n'avez plus de solution, sauf démissionner, mais effectivement pas d'allocation chômage durant mini 4 mois, et éventuelle révision à la condition de rechercher activement un emploi ce qui ne sera pas le cas, car vous voulez reprendre vos études.
En cas d'abandon de poste, l'employeur n'a nullement l'obligation de vous licencier..... Il a juste l'obligation de vous demander : la raison de votre absence, et ensuite il doit vous mettre en demeure de reprendre votre poste. Après, c'est sa décision.... Vous licencier ou vous faire traîner des mois avec un salaire à 0 et aucune possibilité ni de travailler ailleurs, ni de percevoir le chômage.
Donc, si vous voulez reprendre vos études ; démissionner.
A titre d'info : les allocations chômage ne sont pas faites pour financer des études..... Mais pour permettre de "vivre" pour trouver ACTIVEMENT un nouvel emploi..
Cordialement

Par **Didye**, le **06/12/2013** à **11:57**

Merci aliren27, merci je ne savais pas qu'il était pas dans l'obligation de me licencier je lis par tout qu'il dispose de deux mois pour faire cette procédure de licenciement. Je compte également m'inscrire au pole emploi pour rechercher activement un contrat en professionnalisation. Et ces indemnités me permettront de vivre et non de financer mes études, et de palier mes dépenses personnelles le temps que je trouve une entreprise en alternance. Car je suis en Martinique et mes études s'effectueront en France ce qui explique mon besoin.rnrnMerci encore. Cordialement.